

(For the Use of the Secretariat)

1895

Registered Number.

Date of receipt in Secretariat.

1952/Fa/G/817

28 NOV 1945

UNITED NATIONS WAR CRIMES COMMISSION

FRENCH CHARGES AGAINST GERMAN WAR CRIMINALS
CHARGE No. L. 933 *

<p>Name of accused, his rank and unit, or official position. (Not to be translated.)</p> <p><i>A Yungon</i></p>	<p><u>LISTE A</u> <i>(Panzer Grenadier)</i></p> <p>1°) Von RAISON Colonel Commandant la 15° Division afrika corps</p> <p>2°) HELFFER Capitaine de parachutistes</p> <p>3°) WAGNER Lieutenant (appartenant tous</p> <p>4°) Von DACHAU Lieutenant (au 33° pionnier de</p> <p>5°) YUNG Ludwig Adjudant (la XV° division de</p> <p>6°) SIMON Adjudant (l'afrika corps</p>
<p>Date and place of commission of alleged crime.</p>	<p>VAUCOURT et XOUSSE (Meurthe et moselle) Octobre et Sept. 1944.</p>
<p>Number and description of crime in war crimes list.</p> <p>References to relevant provisions of national law.</p>	<p>Crime de guerre n° 9 : Travaux IMPOSES à des civils en relation avec les opérations mili-</p> <p>Crime de guerre n° 13: pillage</p> <p>Crime de guerre n° 9: art. 344 alinéa 1 et 2 : Travaux forcé à perpétuité</p> <p>Crime de guerre n° 13 : art. 221 et 222 Code J?M.) Peine Décret loi du 1er/9/1939) de Décret Loi du 20/5/1940) Mort</p>

SHORT STATEMENT OF FACTS.

Le colonel Von RAISON et le lieutenant WAGNER sont accusés d'avoir employé les habitants males de XOUSSE (M.&M.) en Octobre 1944 à des travaux de fortification, ainsi qu'à des transports de munitions en première ligne. Les nommés VON DACHAU YUNG et SIMON, qui étaient placés sous les ordres du lieutenant WAGNER, et qui par suite l'aidèrent dans l'exécution des ordres émanant du colonel Von RAISON sont accusés de complicité de ce crime.

Les nommés WAGNER - Von DACHAU - YUNG, SIMON et HELFFER sont accusés de pillage et complicité pour avoir à VAUCOURT et XOUSSE (M. & M.) en septembre 1944, autorisé le pillage par leurs hommes des 2 villages précités, eux-mêmes pris des PRODUITS sans laisser aucun bon de réquisition aux propriétaires qu'ils dépouill-

TRANSMITTED BY laient M. le Professeur A. GROS

* Insert serial number under which the case is registered in the files of the National Office of the accusing State.

(26352) W.P. 1505 1120 500 1 44 A. & E. W. L. L. Cp. 685
 (26924) W.P. 1817 P. 1139 5,000 3 44

PARTICULARS OF ALLEGED CRIME

En septembre 1944 les troupes allemandes cantonnées à VAUCOURT et XOUSSE, placées sous les ordres du capitaine HELFER et du lieutenant WAGNER, assistés du lieutenant Von DACHAU et des adjudants SIMON et YUNG, se livrèrent à un pillage en règle de ces 2 localités.

A Vaucourt, les habitants devaient livrer 20 litres de lait par jour, de 100 à 300 Kgs de pommes de terre et quantité d'autres produits pour l'alimentation de la troupe. Le 25 septembre 1944, les allemands prirent 64 bêtes à corne et continuèrent les jours suivants : bestiaux, poules, lapins, porcs étaient enlevés et destinés à leur ravitaillement. La vaisselle, le linge, la literie disparaissaient également et étaient emportés dans les lignes. Aucun bon de réquisition ne fut remis aux propriétaires.

De même à XOUSSE, la commune devait livrer journellement des pommes de terre, du lait et des oeufs; les vaches, les porcs la volaille et les lapins disparaurent également, et le 25 septembre, toutes les bêtes à cornes restant au village furent emmenées. Les meubles, particulièrement les machines à coudre et les postes de T.S.F. étaient chargés sur des camions et emmenés en Allemagne. Le linge, la vaisselle et l'argenterie disparaurent. Toutes ces réquisitions étaient faites illégalement et aucun bon de réquisition n'était remis aux propriétaires.

Le 6 octobre 1944, sur l'ordre du lieutenant WAGNER, qui agissait sur les instructions du colonel Von RAISON, 5 cultivateurs de XOUSSE durent chacun préparer une voiture et des chevaux pour transporter en premières lignes des mines et du fil de fer barbelé. Ces 5 cultivateurs descendaient leur chargement jusqu'à environ 800m. des lignes avancées américaines, sous une pluie d'obus. Le 8 octobre 1944, toujours sur les ordres du lieutenant WAGNER, et en exécution des instructions du colonel Von RAISON, les hommes de XOUSSE furent rassemblés à la sortie du village et conduits en camion à ASWILLER et DRULINGEN (Bas Rhin) où ils furent employés à creuser des tranchées sous la surveillance des S.A.

PARTICULARS OF EVIDENCE IN SUPPORT

p.V. N° 60 du 17.2.1945 de la Brigade de Gendarmerie d'AVRICOURT
P.V. N° 92 du 12.3.1945 de la Brigade de Gendarmerie d'AVRICOURT
P.V. N°107 du 20.3.1945 de la Brigade de Gendarmerie d'AVRICOURT
P.V. N°224 du 7.6.1945 de la Brigade de Gendarmerie d'AVRICOURT